

roulement convenable. Les chiffres que j'ai cités hier et que le ministre lui-même nous a donnés dans sa déclaration, en octobre dernier, prouvent à quiconque sait lire qu'en général, dans l'Ouest du Canada, la capitalisation et la structure des exploitations agricoles ne seront plus viables. Le ministre n'a pas à s'inquiéter d'aider les gens à quitter la ferme; ils le feront. Mais, chose triste à dire, ils le feront sans le sou. On leur donnera une nouvelle formation? C'est facile à dire. Où le gouvernement enverra-t-il ces cultivateurs alors que le Canada compte déjà 700,000 chômeurs dont un grand nombre sont spécialisés et formés? Je ne sais pas s'il a l'intention de faire quelque chose à ce sujet, ni quels conseils les associations agricoles lui ont donnés, mais le Syndicat national des cultivateurs a laissé entendre dans au moins un communiqué de presse qu'il n'était pas très enthousiaste au sujet du bill.

Le syndicat du blé de la Saskatchewan a dit le 16 mars que, d'après le bureau de direction, la cotisation de 2 p. 100 des recettes brutes des producteurs est trop élevée par rapport aux avantages du programme. Le bureau a aussi proposé d'inclure des dispositions en ce qui concerne les frais de production toujours croissants. Le prix du combustible a augmenté au cours du dernier mois. Le fait semble passer inaperçu. Le gouvernement croit que l'agriculteur est une espèce de magicien qui peut sortir des dollars de son chapeau et qui peut continuer à vivre et à travailler avec les revenus dont le ministre a parlé. Le ministre devrait prendre en considération les faits que le directeur du Syndicat du blé a signalés.

Le prélèvement de 2 p. 100 du revenu brut des cultivateurs est peut-être la pire façon de réunir des fonds. En fait, cela revient à une taxe sur la production globale, non à une contribution; c'est une taxe de 2 p. 100 sur la production. C'est comme une taxe sur la propriété foncière. Il faut la payer même si on n'a pas d'argent. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas établi la taxe ou la contribution par rapport au revenu? Apparemment, le rendement serait insuffisant s'il était fondé sur le revenu net; donc le ministre a décidé de fonder cette contribution sur le revenu brut.

**L'hon. M. Lang:** Comment faites-vous votre calcul?

**M. Gleave:** Ce n'est pas difficile. Une contribution de 2 p. 100 sur le revenu brut, c'est 2 p. 100 du revenu brut. Si l'on peut décrire cela autrement, je serais heureux d'entendre une autre interpellation du ministre.

**L'hon. M. Lang:** Je serais ravi de poser une question au député, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Pour quelle raison le ministre se lève-t-il?

**L'hon. M. Lang:** Pour poser une question au député, monsieur l'Orateur. Puisque le député semble savoir comment on peut calculer la cotisation sur la base du revenu net, j'aimerais lui demander comment se fera la distinction entre les fermes bien exploitées et les fermes mal exploitées? Comment différencier les types de terres et d'exploitations, et mille et une autres choses dont je pourrais dresser la liste?

**M. Gleave:** Je dois dire au ministre que s'il me fallait trouver une méthode pour aider une industrie qui se trouve en mauvaise passe, je ne commencerais pas par lui soutirer de l'argent. Voilà mon point de départ.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** La présidence a des observations à faire sur la forme de la motion présentée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Si la généralité des députés estime que le député de Saskatoon-Biggar devrait poursuivre, je ne m'y opposerai pas.

**Des voix:** Continuez.

**M. Gleave:** Je suis gré aux députés de prolonger mon temps de parole. Je n'ai pas l'intention de parler encore bien longtemps. Je serai très bref. Si je tenais à prendre 2 p. 100 du revenu net d'une personne ou d'un groupe de gens, je m'y prendrais de la même manière que le ministre, je pense. Je demanderais à des conseillers de trouver un moyen de procéder ainsi, de me dire comment y arriver.

**L'hon. M. Lang:** Ils ont dit que c'était impossible.

**M. Gleave:** Franchement, il est mal pour commencer de faire une déduction.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Adressez-vous à d'autres conseillers.

**M. Gleave:** Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre n'a pas tenu compte des graves problèmes qu'a soulignés le Syndicat du blé de la Saskatchewan. Je pense à l'augmentation du coût de la production. Ce programme global s'en désintéresse. Il n'en fait pas mention. Ce bill ne prévoit rien pour compenser la diminution des revenus dont les cultivateurs subissent actuellement le contrecoup, ou l'augmentation des coûts de production que l'on enregistre dans tout le Canada et qui va sans doute continuer à se manifester. C'est tout ce que j'ai à dire au ministre.

Pour terminer, permettez-moi de vous raconter une petite histoire à propos d'un cultivateur qui était allé livrer des céréales à l'élevateur et auquel le préposé remit un petit billet. Le cultivateur voulut savoir à quoi rimait ce billet et le préposé lui répondit qu'il s'agissait d'une réduction pour déchets (dockage). Le cultivateur voulut également savoir à quoi rimait le second petit billet qui lui fut remis, et le préposé lui répondit qu'il s'agissait d'une réduction pour diminution du volume (shrinkage). Alors le cultivateur déclara: «J'ignore ce qu'il faut entendre par «dockage» et par «shrinkage», mais ce que je sais, c'est qu'on m'en enlève trop (takeage)». A bon entendeur, salut! monsieur le ministre.

**Des voix:** Ho, ho, ho!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Avant de céder la parole à un autre député, il conviendrait sans doute que je fasse certains commentaires sur la recevabilité de la motion du député de Saskatoon-Biggar. J'invite les repré-